

RÉGIMES DÉMOGRAPHIQUES ET TERRITOIRE : les frontières en question

*Colloque international de La Rochelle
22 - 26 septembre 1998*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 2000. RÉGIMES DÉMOGRAPHIQUES ET TERRITOIRE : les frontières en question - Actes du colloque de La Rochelle, septembre 1998, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-8-0, 636 pages.

La dualité démographique de la Belgique : mythe ou réalité ?

Catherine CAPRON*, Marc DEBUSSON**, Thierry EGGERICKX***, Michel POULAIN***

* Université de Liège, Laboratoire de Démographie Historique, Belgique ;

** Service des Études et de la Statistique, Ministère de la Région Wallonne, Belgique;

*** Université catholique de Louvain, GEDAP, Belgique.

Introduction

« La Belgique passe pour le pays des dissensions internes (...) » (Hélin, 1974). En effet, le pays est célèbre dans différentes recherches sur la transition démographique, et en particulier depuis l'enquête de Princeton, pour l'impact de la culture sur la fécondité et la mortalité, tel qu'il se repère au travers des différences entre les Wallons et les Flamands. Sur base du découpage administratif du territoire en arrondissement, R. Lesthaeghe a mis en évidence des différences sensibles, dans l'intensité comme dans l'évolution de la nuptialité, de la fécondité légitime et de la fécondité illégitime, entre les arrondissements wallons et les arrondissements flamands. Ainsi, la Wallonie, plus progressiste et en voie de laïcisation, aurait entamé sa transition de la fécondité vers 1870-1880, soit avec une trentaine d'années d'avance sur la Flandre catholique et plus conservatrice. Une ligne de démarcation très nette, entre les hautes et les basses fécondités, se dessinerait le long de la frontière linguistique. En d'autres termes, en Belgique, le phénomène de déchristianisation aurait joué un rôle déterminant pour freiner ou accélérer le mouvement de baisse et donc pour expliquer le déphasage temporel entre l'évolution des natalités et des fécondités régionales. En outre, la barrière de la langue aurait constitué un redoutable obstacle à la diffusion des comportements démographiques novateurs.

Ces différences régionales dans l'intensité et le « timing » de la chute de la natalité se sont évidemment répercutées sur l'évolution des structures démographiques. Du pamphlet de A. Lemaire (1920) sur « La Wallonie qui meurt » au « rapport Sauvy » (1962), de nombreuses études ont mis à l'index le vieillissement rapide de la population de la Wallonie et continuent à fournir des arguments de choix à tous ceux qui cultivent l'image sans nuance d'une Wallonie aux structures économiques et démographiques vieillissantes à la traîne d'une Flandre jeune et dynamique. Compte tenu de l'exacerbation des rivalités idéologico-politiques entre les deux régions linguistiques du pays, lesquelles semblent s'ancrer de plus en plus implicitement dans les mentalités, cette dualité démographique régionale n'est-elle pas surfaite ? Observe-t-on réellement, hier comme aujourd'hui, une cohérence spatiale des espaces démographiques wallon et flamand ? Ces différences démographiques s'inscrivent-elles dans la durabilité ou au contraire, les évolutions démographiques régionales sont-elles marquées par des phases de convergences et de divergences des comportements ? Enfin, ces différences régionales affectent-elles tous les facteurs démographiques ?

En outre, des variantes inter-régionales n'impliquent nullement que les ensembles comparés soient eux-mêmes homogènes. Dans l'espace wallon, par exemple, la mortalité du Hainaut occidental (Charleroi et Borinage) est plus élevée que celle des autres provinces. La frontière linguistique entre Wallons et Flamands apparaît comme une opposition simpliste et parfois caricaturée. La Belgique possède pourtant d'autres frontières, notamment avec l'Allemagne. Une zone située en province de Liège est toujours de parler germanophone, les « cantons rédimés », de même que l'était une partie du Luxembourg, totalement francisée aujourd'hui (Remouchamps, 1936). D'autre part, le critère supposé être discriminant, la langue, ne peut davantage être simplifié. Le français, langue de la bourgeoisie et de l'élite, a mis du temps à s'imposer. Les langues véhiculaires de la population ont longtemps été une multitude de patois. En 1921, selon une enquête réalisée par l'Assemblée wallonne portant sur la moitié

des communes de Wallonie, dans plus de 8 cas sur 10, il était impossible d'exercer un emploi administratif sans comprendre le patois tant les habitants utilisaient cette langue dans leurs rapports avec l'administration (Levy, 1938). On parlait en Wallonie, d'Est en Ouest, le wallon liégeois, du centre, de Charleroi et le Picard (dans le Tournais) (Droixhe, 1981).

En analysant régime démographique et frontière linguistique, nous posons un cadre, une relation dont nous allons étudier le contenu. Notre objectif est d'examiner les réalités démographiques à travers la lecture idéologique qui en a été faite, à savoir la dualité entre deux régions linguistiques. Il s'agit de voir comment la frontière linguistique est créée, pensée et comment elle crée. Cette question est associée à une autre problématique plus générale : « la genèse et la persistance, au sein de chaque population nationale (et, à vrai dire, de chaque population définie par des limites administratives) de groupes distincts dont l'analyse démographique devrait mesurer puis faire ressortir les différences » (Hélin, 1974). Ces interrogations sont d'autant plus complexes que lorsque les limites prises en compte sont d'ordre culturel ou linguistique, comme c'est le cas en Belgique, elles sont floues, mouvantes, se chevauchent et sont souvent contestées ou contestables.

Bien sûr, dans le cadre de cette contribution, il n'est pas question de répondre définitivement à ces interrogations, mais de fournir des pistes de réflexion basées sur un corpus solide de données. En effet, malgré le foisonnement des études consacrées aux différences démographiques régionales, rares sont celles qui s'appuient sur des séries longues et homogènes de données, à l'échelle des deux grandes régions linguistiques. C'est à cette tâche, minutieuse et souvent ingrate, que nous nous sommes attelés dans le cadre des monographies du dernier recensement de la population en Belgique (Debuissin, Eggerickx, Poulain, 2000). Les régions sont considérées dans leur définition spatiale actuelle et nous avons reconstitué des séries longues de données démographiques tenant compte des modifications de territoire et du transfert de communes d'une région à l'autre.

1 - La frontière linguistique : un déterminant mouvant ?

La frontière est « une ligne de rupture tracée sur une carte géographique » mais derrière cette image figée, il y a aussi une surface de contact, d'échange où coexistent de multiples réalités linguistiques (Les Frontières, 1949). La première prise de conscience de la « bigarrure linguistique des provinces belges » a lieu sous le Premier Empire (Bernard, 1993). Dès octobre 1795, les territoires belges sont annexés à la France et neuf départements sont créés, précurseurs des neuf provinces actuelles. Les limites départementales ne sont pas fixées en fonction du tracé de la frontière linguistique et plusieurs départements sont composés de populations wallonne et flamande, voire allemande (Sévrin, 1976). Pour uniformiser le territoire, les révolutionnaires français imposent le français comme seule langue officielle. C'est dans cette perspective qu'en 1807, Coquebert de Montbret entreprend une vaste enquête sur les différentes langues parlées sur le territoire afin de dégager les limites entre la langue française et les autres langues parlées dans l'empire (allemand, flamand, bas-breton, basque, ...) (Brunot, 1924).

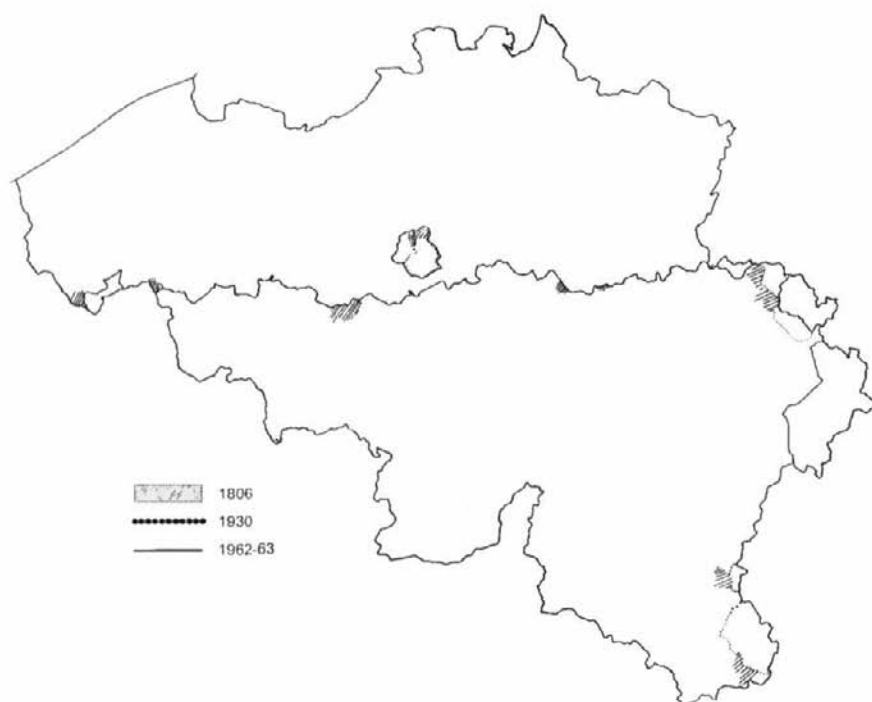
La francisation « à marche forcée » de l'empire, en dépit de l'usage généralisé du français dans la vie mondaine, sociale, administrative, n'a toutefois pas réussi à toucher l'ensemble de la population. Dans la première moitié du 19^e siècle, la frontière linguistique s'inscrit dans la stratification sociale et non dans la géographie (Miroir, 1990). Elle oppose schématiquement les élites francisées aux classes populaires usant de divers dialectes.

Avec la Belgique indépendante, la question des langues va à nouveau se poser. En 1830, le principe de la liberté des langues est proclamé mais dans la pratique, le français, langue de la classe dirigeante, demeure la seule langue officielle (Gubin, 1979). Cette prépondérance va très rapidement être contestée par des intellectuels de la bourgeoisie flamande. En 1842, à Molenbeek-Saint-Jean, la question de la langue *parlée* est envisagée pour la première fois, lors

d'un recensement test. Mais le volet linguistique, considéré comme manquant d'intérêt par les bourgeois censitaires, est supprimé lors du recensement de 1856. En 1866, il sera réintroduit dans le recensement de la population, et ce jusqu'en 1947. Entre ces deux dates, il existe une série continue de recensements (1880, 1890, 1900, 1910, 1920, 1930) donnant le détail des langues connues.

Ces documents doivent être employés avec beaucoup de prudence, en raison de la problématique, de leur portée politique et de leur conception. En effet, en Belgique, ils portent à la fois sur les langues *officielles* connues et sur la langue *usuelle*, c'est-à-dire la langue habituellement parlée. Ces notions vont se prêter à des interprétations diverses. Certains individus voyaient dans la langue usuelle une référence à leur langue maternelle, d'autres à la langue prestigieuse que représentait le français (Van de Walle, 1983; Witte, 1987). A ce problème s'ajoute la complexité des composantes linguistiques (diversités des dialectes, tant en Flandre qu'en Wallonie, flamand, allemand et français) et de leur usage. Un bel exemple est celui d'un individu élevé en patois wallon et ayant eu une éducation scolaire en flamand, parlant ce patois mais ne sachant le lire ... Il n'est donc pas étonnant de constater qu'en 1920, en 1930 et de manière plus massive en 1947, de nombreux recensés se sont abstenus de répondre à certaines questions linguistiques. Ils sont respectivement 906, 8 746 et 49 920 habitants à être plurilingues indéterminés lors de ces trois recensements (Levy, 1959).

FIGURE 1: ÉVOLUTION DE LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE (1806, 1930 ET 1963)



Sources : Brunot, 1924 ; Levy, 1938 ; Sévrin, 1976.

Malgré ces éléments d'indétermination, la frontière linguistique est demeurée relativement stable. C'est en tout cas ce qui relève de la comparaison du tracé de trois frontières linguistiques, celles de 1807 (Coquebert), de 1930 (recensement) et de 1963 (frontière légale). Les quelques changements observés correspondent le plus souvent à un refoulement du flamand par la langue

française. C'est notamment le cas des communes de Marcq, Hoves, Petit-Enghien et les Acrennes, recensées à majorité flamande par Coquebert de Montbret en 1807 et passée du côté francophone de la frontière dès 1930, tout comme les localités de Racour, Pellairies et Lincint. Limbourgeoises sous le Régime français, elles se situent en territoire francophone en 1930.

Les changements profonds n'ont en fait pas lieu le long de la frontière linguistique proprement dite mais à partir de centres isolés. Il s'agit de la francisation très nette de Verviers, d'Arlon et surtout de Bruxelles, dont la proximité avec la frontière contribue à modifier quelque peu le tracé de celle-ci. La francisation de ces trois régions s'est opérée selon un processus analogue. A partir d'îlots francisés – par assimilation de la minorité autochtone – entourés de localités de dialectes germaniques (flamands pour Bruxelles, allemands pour Verviers et Arlon), le français se répand du centre principal vers les centres secondaires sans qu'il y ait véritablement déplacement de population (Les Frontières, 1949). Aujourd'hui, le sud du Luxembourg et Verviers sont exclusivement francophones tandis qu'à Bruxelles, le processus se poursuit constituant le « problème de la Belgique » (Wilmars, 1968). La capitale, lieu de centralisation de l'état unitaire et vaste agglomération d'un million d'habitants, est un enjeu national.

La francisation de Bruxelles ne date pas d'hier. En 1782, on pouvait lire : « La langue naturelle des habitants de Bruxelles est le flamand, mais presque tous entendent et parlent le français ; c'est même aujourd'hui la langue que l'on parle le plus communément » (Bernard, 1993). En 1842 et en 1846, Bruxelles accuse de nettes divergences sur le plan linguistique avec les autres communes flamandes. A Gand ou à Anvers, la francisation est sélective et marginale (respectivement 5 et 1,9 %) tandis que dans la capitale, le français s'infiltré dans la petite et moyenne bourgeoisie et touche déjà 37 % de la population (Gubin, 1979; De Metsenaere, 1998). Toutefois la francisation n'est pas spectaculaire avant 1880. Après cette date, et surtout à l'aube du 20^e siècle, elle connaît un essor considérable marqué par la nette augmentation au sein de la population flamande des « bilingues » (Witte, 1989). Parallèlement, les communes suburbaines (Anderlecht, Etterbeek, Saint-Gilles, Ixelles, Saint-Josse, Laeken, Molenbeek, Schaerbeek) voient leur population augmenter de 64.584 habitants en 1846 à 363.775 en 1900, constituant une vaste agglomération au sein de laquelle le français se répand comme une « tache d'huile » (Gubin, 1979). En 1947, le dernier recensement linguistique ne donnait plus que 24,2 % de Flamands dans l'agglomération (Herremans, 1979).

C'est devant cette prépondérance accrue du français que le législateur réagit en s'attachant à consacrer un statut bilingue que la capitale était manifestement en train de perdre (Herremans, 1979). En juillet 1961, les Flamands obtiennent la suppression du recensement linguistique qui pour eux reflétait, non pas l'appartenance linguistique, mais plutôt les souhaits des citoyens, eux-mêmes plus souvent orientés vers le français (Herremans, 1979; Levy, 1959; Witte, 1987). Le mouvement flamand veut arrêter l'extension de la « tache d'huile » francophone autour de Bruxelles, limitant le nombre de communes à dix-neuf en 1954. La frontière linguistique est fixée. On institue ainsi, le long de la frontière linguistique, un régime de communes à « facilité » où une minorité, francophone, néerlandophone ou germanophone, obtient des assouplissements administratifs. Depuis le 8 novembre 1962, est réputé francophone un individu qui habite dans la partie du pays désignée par la loi (Van de Walle, 1983).

Les positions se radicalisent tant du côté francophone que du côté néerlandophone. Début 1968 est publié un projet d'expansion de l'Université catholique de Louvain, toujours unitaire et sise à Leuven/Louvain. Pour un certain nombre de néerlandophones radicaux, cette enclave francophone en pleine zone unilingue néerlandophone ne pouvait être tolérée. Face à ce que les Flamands considéraient comme un impérialisme linguistique francophone, il fallait colmater les brèches, défendre les acquis flamands. C'est le célèbre « Walen buiten ! » (les Wallons dehors) qui est à l'origine de la création de la ville nouvelle de Louvain-la-Neuve où s'est installée l'Université catholique de Louvain. Dans la série d'événements que les historiens identifient comme facteurs du fédéralisme, le cas de la scission de l'Université catholique de Louvain fait

figure de catalyseur d'une situation intenable depuis quelques années. Ce fut aussi l'occasion de consommer la scission définitive entre l'Université Libre de Bruxelles (U.L.B.) et la Vrije Universiteit Brussel (V.U.B.).

Depuis 1968, les conflits linguistiques, par le jeu de la réforme de l'État, se sont mués en conflits communautaires. Les réformes de l'État de 1970, 1980, 1989, 1993 ont institué trois communautés compétentes principalement pour les matières culturelles et d'enseignement : les communautés française (appelée aujourd'hui Communauté Wallonie-Bruxelles), flamande et germanophone (à l'est de la Wallonie), et trois régions principalement responsables de l'économie et de l'aménagement du territoire : les Régions flamande, wallonne et bruxelloise.

Au cours des trente dernières années, la frontière linguistique n'a plus fait parler d'elle qu'à travers le cas marginal et monté en épingle de la petite commune des Fourons. Les discussions qui portent globalement sur les minorités francophones en Flandre sont beaucoup plus fondamentales en ce qu'elles opposent des conceptions politiques radicalement différentes : droit du sol - droit des gens. A Bruxelles, c'est une minorité de quelques 800.000 francophones qui est implantée en sol flamand ...

2 - L'évolution démographique de la Flandre et de la Wallonie : passé, présent et avenir

Au cours des deux derniers siècles, observe-t-on des différences démographiques significatives entre les deux parties linguistiques du pays, justifiant l'évocation d'une dualité démographique régionale ?

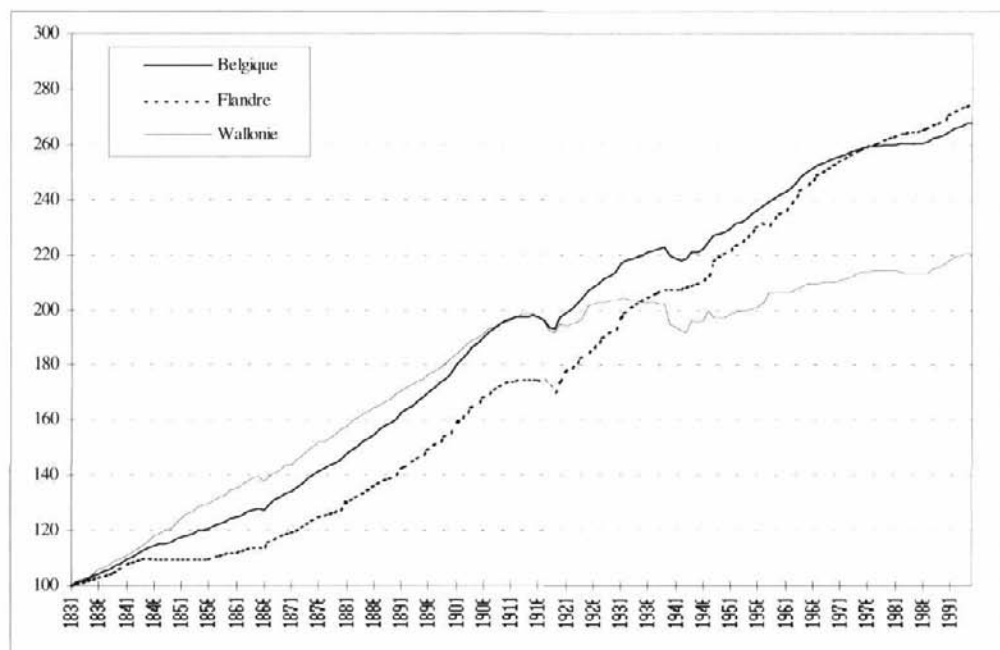
2.1 - L'évolution du chiffre de la population

Au lendemain de l'indépendance de la Belgique, la Wallonie, ceinturée dans ses frontières actuelles, compte un peu plus de 1.500.000 habitants pour plus de 2.000.000 d'habitants à la Flandre. Le contraste entre les densités de population est frappant. En 1831, la Wallonie, moins urbanisée en moyenne et au relief plus tourmenté, a une densité de 95 habitants/km² alors que la Flandre, où le développement d'une industrie drapière prospère permet, dès le Moyen-Âge, la multiplication des petites et moyennes villes, atteint 160 habitants/km².

Durant les premières décennies du 19^e siècle, les populations flamandes et wallonnes croissent rapidement au rythme de 1 % par an. Mais, dès 1831, les deux régions adoptent des vitesses de croissance radicalement différentes. L'industrialisation de la Wallonie s'accompagnera d'une croissance rapide de sa population. Durant la première moitié du 19^e siècle et jusqu'en 1880, les taux d'accroissement annuels de la population wallonne sont toujours supérieurs à ceux de la population flamande. Conséquence, la part relative de la population de la Wallonie, qui s'élevait à un peu moins de 40 % en 1831, grimpe à près de 43 % vers 1870. Mais ce dynamisme n'aura qu'un temps. La croissance démographique wallonne ralentit, et depuis la fin du 19^e siècle jusqu'en 1970, la part relative de la population de la Wallonie n'a cessé de diminuer pour atteindre 33 %. Depuis, cette proportion s'est stabilisée (figure 2).

Après une première moitié de 19^e siècle maussade, marquée par les famines et les épidémies de 1846-1856, par le déclin d'une industrie linière qui refuse de s'adapter aux nouvelles règles de production, la « Flandre démographique » relève la tête. Les taux de croissance, qui avaient atteint un niveau particulièrement faible entre 1840 et 1860, augmentent petit à petit. De 1880 à 1930, à l'exception des années de guerre, la population de la Flandre croît au rythme annuel moyen de 1 % par an. Les taux de croissance s'affaibliront par la suite, mais demeurent, encore aujourd'hui, légèrement supérieurs à ceux de la population de la Wallonie. En 1991, la part relative de la population de la Flandre représentait 58 % de la population du Royaume, soit un pour-cent de plus qu'en 1831.

FIGURE 2. L'ÉVOLUTION RELATIVE DE LA POPULATION DE LA FLANDRE ET DE LA WALLONIE
(1831 = INDICE 100)



2.2 - L'évolution des taux d'accroissement de la population, des bilans naturels et des soldes migratoires dans les deux régions linguistiques

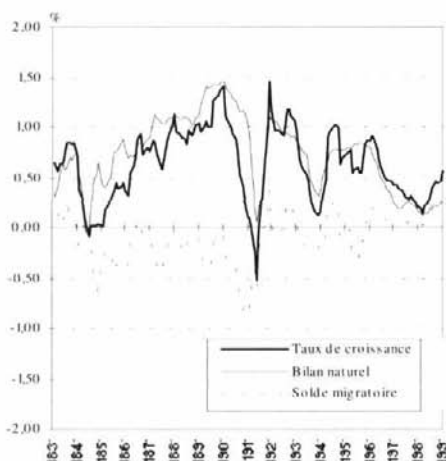
Au cours des deux derniers siècles, les bilans naturels et les soldes migratoires influencent différemment l'évolution du chiffre de la population des deux régions (figure 3). Prenons d'abord le cas de la Flandre. Sans conteste, le rôle du bilan naturel, toujours positif, est déterminant, au 19^e comme au 20^e siècle. Le creux correspondant au premier conflit mondial marque cependant une rupture entre la croissance des bilans naturels au cours du 19^e siècle et leur diminution au cours du 20^e siècle. Le rôle des soldes migratoires est largement dépréciatif au 19^e siècle. Leurs valeurs sont particulièrement négatives au cours des années 1850-1860. Celles-ci correspondent à la première vague d'immigration flamande vers les régions industrielles de Wallonie, consécutive à la « grande dépression économique » des Flandres. Une seconde vague, dirigée vers les grands centres urbains, les bassins industriels wallons, mais aussi vers la France et les États-Unis, peut être observée de 1871 à la « Grande Guerre ». Au cours du 20^e siècle, les soldes migratoires sont moins franchement et moins systématiquement négatifs. Il est vrai que les échanges migratoires entre la Flandre et la Wallonie se sont considérablement affaiblis et qu'au cours des dernières décennies, le nord du pays a pu bénéficier de l'exode urbain bruxellois.

La situation de la Wallonie se démarque quelque peu de celle de la Flandre. Certes, au siècle dernier et durant les premières décennies du 20^e siècle, les bilans naturels assurent l'essentiel de la croissance démographique du sud du pays. Néanmoins, les taux d'accroissement naturel, toujours positifs et largement supérieurs aux soldes migratoires, stagnent de 1831 à 1871, puis amorcent un mouvement de baisse qui aboutit à une croissance naturelle quasiment nulle, voire même négative, depuis le début des années 1970. Alors qu'au 19^e siècle, la Wallonie enregistre tantôt de légers déficits migratoires,

tantôt de très légers gains, après la Seconde Guerre mondiale, l'importance des soldes migratoires s'affirme et ils deviennent les éléments moteurs de la croissance démographique. D'une part, les pics de la courbe des soldes migratoires correspondent aux grandes vagues d'immigration étrangère et, d'autre part, la Wallonie, et plus particulièrement le Brabant wallon est le grand bénéficiaire de la périurbanisation bruxelloise.

FIGURE 3. L'ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DU MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FLANDRE ET EN WALLONIE (MOYENNE MOBILE SUR CINQ ANNÉES)

Flandre



Wallonie



2.3 - La natalité et la mortalité : des évolutions régionales très différentes

2.3.1 - Des différences régionales de mortalité jamais démenties, mais les positions de la Flandre et de la Wallonie s'inversent après la Première Guerre mondiale

Les évolutions particulières du bilan naturel des populations des deux régions de la Belgique s'expliquent logiquement par des différences de niveau et de tendance de la natalité et de la mortalité (figure 4). Durant la première moitié du 19^e siècle, les différences de natalité entre la Flandre et la Wallonie sont négligeables. Les contrastes les plus frappants entre les deux régions linguistiques sont à rechercher du côté de la mortalité. Des niveaux de mortalité moins élevés expliquent l'accroissement naturel plus important de la Wallonie durant la première moitié du 19^e siècle. Cette surmortalité de la Flandre se vérifie tout au long du 19^e siècle. Ces inégalités régionales touchent essentiellement les jeunes enfants. En 1890, le quotient de mortalité infantile atteint près de 190 ‰ dans le nord du pays et 140 ‰ dans sa partie méridionale. Dans certains arrondissements flamands, 1 enfant sur 4 n'atteint pas son premier anniversaire, alors que dans la plupart des arrondissements wallons le rapport est de 1 enfant sur 7. Les mêmes contrastes affectent la mortalité des enfants âgés de 1 à 5 ans. En 1890, le quotient de mortalité juvénile (1 à 5 ans) est de 120 ‰ en Flandre et de 80 ‰ en Wallonie (Eggerickx, Tabutin, 1994). La surmortalité des enfants qui caractérise la Flandre du 19^e siècle serait le fruit d'un sous-développement économique et social manifeste, mais aussi

de différences dans le mode d'alimentation des nourrissons, dans la façon de les élever, dans le degré d'instruction des mères... (Masuy-Stroobant, 1983).

Au delà des différences de niveau, les taux bruts de mortalité ont connu, au 19^e siècle, une évolution globalement similaire dans les deux régions (figure 4). Une première phase de diminution très lente caractérise la première moitié du 19^e siècle. On y épinglera toutefois le lourd tribut payé par la Flandre aux crises alimentaires et économiques des années 1845-1856. Un second pic, commun cette fois aux trois régions, correspond aux épidémies de choléra de 1866 et de variole de 1871. Après ces années calamiteuses, les niveaux de mortalité baissent très rapidement. Entre 1870 et 1910, la mortalité a diminué de 30 % en Wallonie et de plus de 25 % en Flandre. Avant que n'éclate le premier conflit mondial, les différences régionales de mortalité se sont pratiquement estompées. Au cours du 20^e siècle, les taux de mortalité vont diminuer lentement, leur évolution étant uniquement perturbée par les deux conflits mondiaux. Mais la principale différence par rapport au siècle précédent est l'inversion des positions entre la Flandre et la Wallonie. Cette fois, c'est au tour du nord du pays de bénéficier d'une mortalité systématiquement plus faible que celle de la Wallonie. L'uniformisation des quotients de mortalité infantile s'étant opérée au cours des premières décennies du siècle, c'est aujourd'hui au niveau de la mortalité des adultes, essentiellement ceux âgés de 30 à 50 ans, que les inégalités régionales sont les plus marquées, tant chez les hommes que chez les femmes (figure 5). Néanmoins, malgré l'irrégularité des courbes, des différences importantes concernent également la mortalité aux jeunes âges.

FIGURE 4. L'ÉVOLUTION ANNUELLE DES TAUX BRUTS DE NATALITÉ ET DE MORTALITÉ EN FLANDRE ET EN WALLONIE (‰) (MOYENNE MOBILE SUR CINQ ANNÉES)



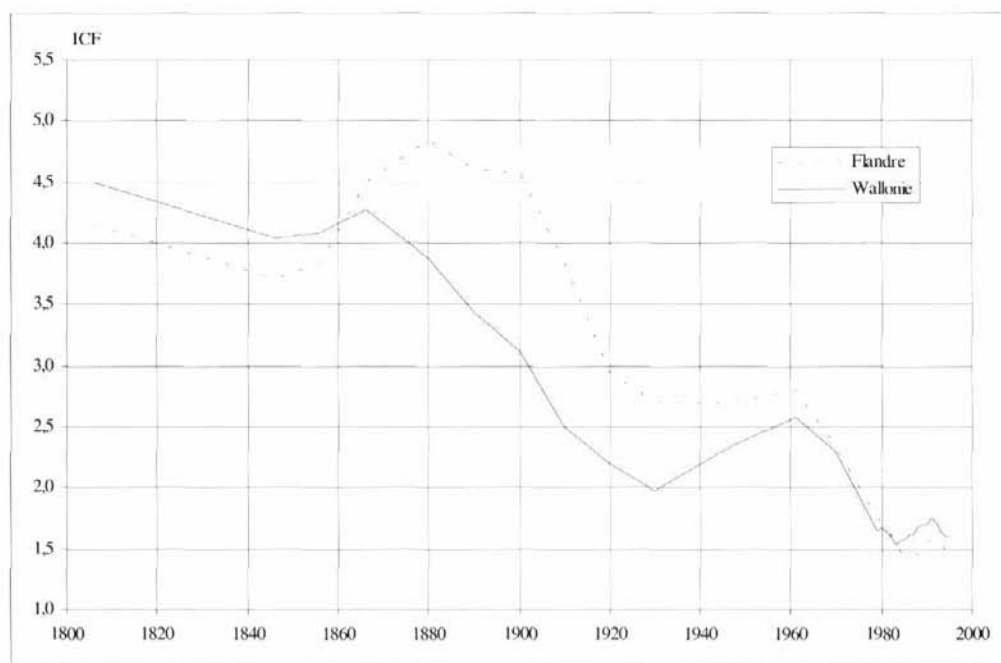
FIGURE 5. LA SURMORTALITÉ WALLONNE EN 1995-1997 : RAPPORT DES QUOTIENTS DE MORTALITÉ DE LA POPULATION DE LA WALLONIE AUX QUOTIENTS DE MORTALITÉ DE LA POPULATION DE LA FLANDRE (FLANDRE = 100 ; MOYENNES MOBILES SUR 5 ANNÉES) (INS, 1998)



La carte de l'atlas du recensement de la population de 1991, présentant par commune et pour la période 1986-1993, les indices standardisés de mortalité, illustre très clairement la surmortalité wallonne (La Belgique[...], 1998, pp. 27) qui affecte davantage les hommes que les femmes. Selon les dernières tables de mortalité (1995-1997), l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 72,7 ans en Wallonie et de 75,2 ans en Flandre. Pour les femmes, les écarts régionaux sont moins importants : 80,0 ans en Wallonie et 81,5 ans en Flandre (INS, 1998). Pour M. Poulain et C. Vandermotten (1984, pp. 141), la position défavorable de la Wallonie « [...] tient à une surmortalité pour certaines causes telles que les maladies cardiovasculaires ou certains types de cancers. Ces surmortalités wallonnes pourraient être liées à des habitudes alimentaires différentes ou témoigner d'un contexte socio-culturel distinct bien que la configuration spatiale de ces causes de surmortalité ne coïncide pas exactement avec la frontière linguistique ».

2.3.2 - Les différences régionales de natalité et de fécondité s'estompent progressivement

Venons-en à l'évolution de la natalité et de la fécondité (figures 4 et 6). Ces deux facteurs, en Flandre et en Wallonie, se sont maintenus à des niveaux comparables pendant la première moitié du 19^e siècle. Mais, dès 1870-1875, la natalité est en chute libre dans la moitié sud du pays alors que la courbe flamande n'esquisse aucun mouvement de baisse significative avant le début du 20^e siècle. La fécondité suit exactement le même mouvement. La Wallonie se distingue donc de la Flandre par la précocité et la rapidité du déclin de sa natalité et de sa fécondité. Entre 1866 et 1920, la fécondité wallonne a chuté de moitié et dépasse à peine, après la Première Guerre mondiale, le seuil de remplacement des générations. Au même moment, et malgré une baisse rapide de la fécondité, les femmes du nord du pays mettent encore au monde au moyenne 3 enfants.

FIGURE 6. L'ÉVOLUTION DE L'INDICE CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ¹ EN FLANDRE ET EN WALLONIE, DE 1806 À 1995

Le mouvement de baisse de la natalité et de la fécondité s'amorce irrémédiablement en Flandre dès le début du 20^e siècle. En excluant l'important déficit des naissances, consécutif au premier conflit mondial, la natalité flamande a chuté de près de 30 % entre 1900 et 1930. Elle reste malgré tout à distance respectable du niveau wallon qui, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, est proche de 10 ‰. Dès 1965-1966, après le « baby-boom » d'après-guerre, se déclenche une nouvelle phase de déclin de la natalité et de la fécondité. L'indice synthétique de fécondité chute sous le seuil de remplacement des générations vers 1973, alors que la valeur des taux de natalité rejoint celle des taux de mortalité, assurant depuis lors une croissance naturelle quasiment nulle, voire même parfois négative. C'est également au cours des années 1970 que les niveaux régionaux de fécondité se sont rejoints (figure 6). Depuis le début des années 1980, la natalité et la fécondité en Wallonie sont un peu plus élevées qu'en Flandre.

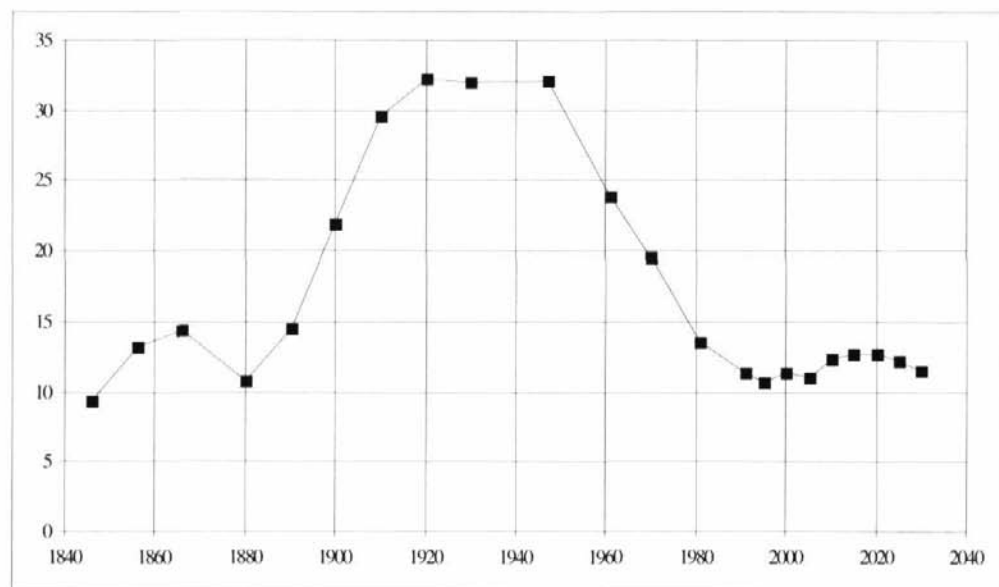
2.4. - Les structures par âge régionales : l'impact de l'évolution différentielle de la fécondité

La figure 7 présente l'évolution de la somme du carré des écarts entre la structure relative, par groupe quinquennal d'âges, des populations de la Flandre et de la Wallonie, calculée à l'occasion de chaque recensement de la population. Plus la valeur de cet indice est faible, plus la répartition par groupe d'âges de la population des deux régions est semblable, et inversement. Avant 1880, les structures par âge de la Flandre et de la Wallonie sont presque identiques. Le décalage d'une trentaine d'années qui caractérise la baisse de la natalité et de la

¹ Pour la période 1806-1947, les indices If de Coale (Duchêne, Lesthaeghe, 1975; Lesthaeghe, 1977) ont été transformé en indice conjoncturel de fécondité selon la méthode proposée par J.-P. Sardon (1995). Pour les années 1961, 1971 et 1981, nous nous sommes référés à l'ouvrage de Damas, Wattelar, Veys et Poulain (1988). Enfin, pour les années récentes, il s'agit des indices produits par l'Institut National de Statistique.

fécondité entre la Flandre et la Wallonie a progressivement accru les différences entre les structures par âge de leur population respective. C'est entre 1910 et 1947 que celles-ci sont les moins homogènes. Depuis, les différences se sont nettement atténuées et l'on peut admettre qu'actuellement, les répartitions par âge des populations de la Flandre et de la Wallonie sont presque jumelles... comme c'était le cas il y a 150 ans.

FIGURE 7. VERS L'HOMOGENÉITÉ DES STRUCTURES PAR ÂGE RÉGIONALES (SOMME DU CARRÉ DES ÉCARTS ENTRE LA STRUCTURE RELATIVE, PAR GROUPE QUINQUENNAL D'ÂGES, DES POPULATIONS DE FLANDRE ET DE WALLONIE)



Considérons à présent l'évolution de l'âge moyen de la population dans les deux régions linguistiques du pays (figure 8). Suite au déclin précoce de la fécondité et de la natalité en Wallonie, l'âge moyen de la population augmente dès 1880. En Flandre, au contraire, la population s'est en moyenne rajeunie entre 1866 et 1900 et n'entamera son vieillissement démographique qu'après la Grande Guerre. L'âge moyen de la population n'a cessé de s'accroître depuis lors, pour rejoindre aujourd'hui le niveau atteint par la population de la Wallonie. Enfin, au sud du pays, l'âge moyen de la population a légèrement décliné entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début des années '70. Depuis, le mouvement à la hausse s'est réamorcé, mais la progression de l'âge moyen de la population y est moins rapide qu'en Flandre. D'une manière générale, à l'instar de l'évolution récente des pyramides des âges, les situations régionales actuelles tendent vers l'homogénéisation, alors que les dernières perspectives de population envisagent de nouvelles divergences régionales, consécutives au niveau plus faible de la fécondité en Flandre.

Si l'on considère les grandes classes d'âge traditionnelles – les moins de 20 ans et les plus de 60 ans –, on constate une première inversion de position entre la Flandre et la Wallonie à la fin du siècle dernier, suivie d'une différenciation de plus en plus marquée (figures 9 et 10). Après le second conflit mondial, les différences régionales s'estompent. A partir de 1980, les tendances s'inversent à nouveau et c'est désormais en Wallonie que la part relative des moins de 20 ans est la plus importante. Pour la part relative des personnes âgées de plus de 60 ans, l'inversion des positions régionales est prévue pour le début du troisième millénaire (figure 10).

FIGURE 8. L'ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DE LA POPULATION DE LA FLANDRE ET DE LA WALLONIE

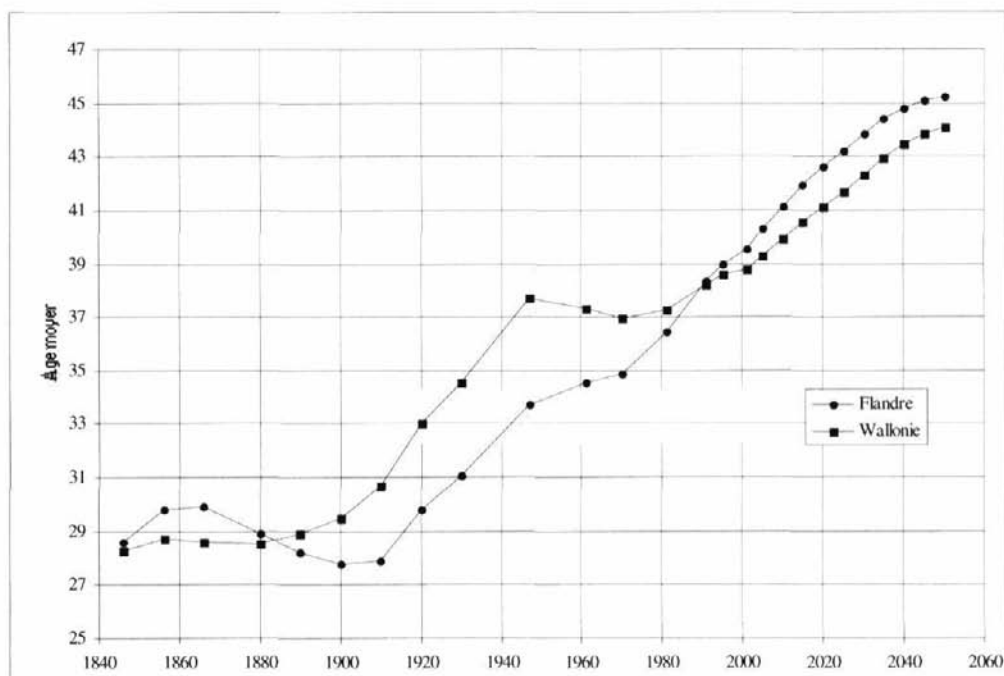
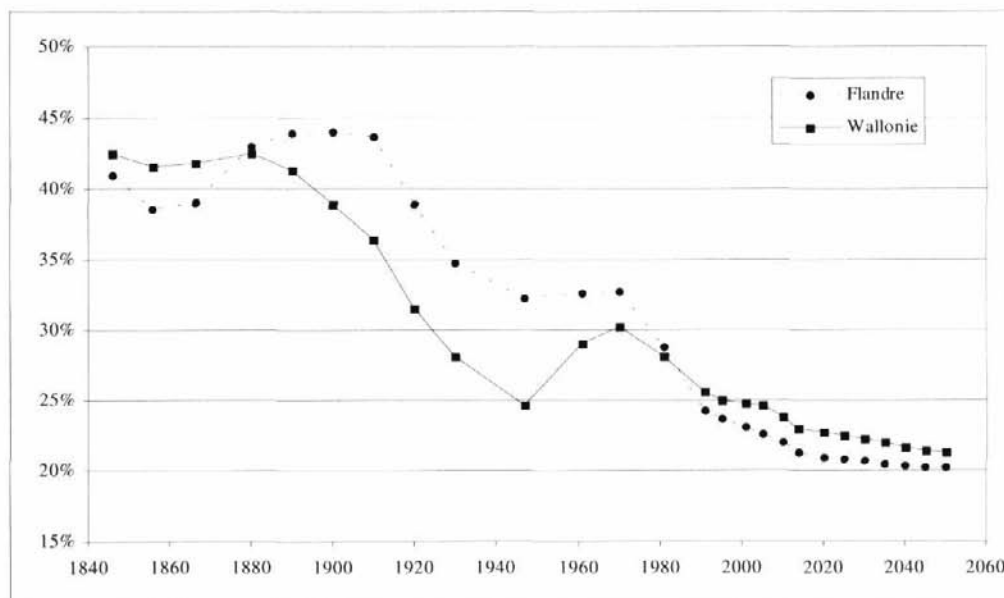
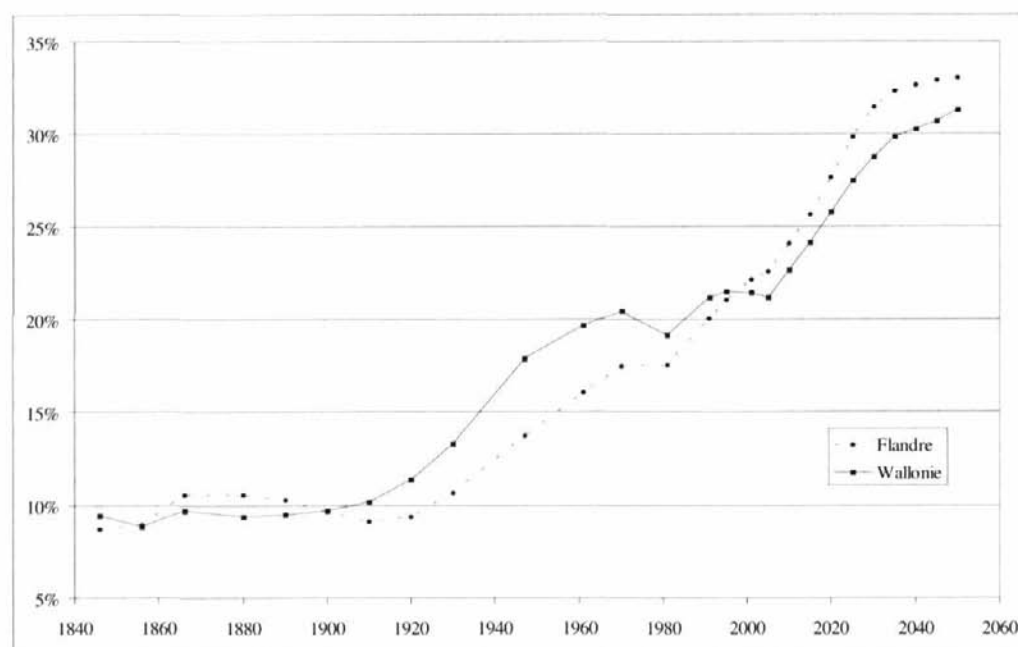


FIGURE 9. L'ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE MOINS DE 20 ANS EN FLANDRE ET EN WALLONIE



En définitive, alors que le 20^e siècle a stigmatisé le vieillissement par la base et par le sommet de la pyramide des âges wallonne, les perspectives de populations prévoient, pour la première moitié du 21^e siècle, un renversement complet des tendances régionales avec un survieillessement global de la population du nord du pays.

FIGURE 10. L'ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE PLUS DE 60 ANS EN FLANDRE ET EN WALLONIE



3 - Wallonie versus Flandre : une dualité démographique apparente, induite d'un rapport de force économique

3.1 - Un différentiel régional flou avant le 19^e siècle

La Belgique est avec ses quatre frontières (France, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas) un exemple de pays frontalier. Pourtant la seule qui ait réellement fait couler beaucoup d'encre est interne, il s'agit de la « frontière linguistique ». Comme ce qui concerne le destin d'un peuple est source d'une grande sensibilité, il existe à ce sujet une profusion d'articles, de brochures et d'écrits en tout genre, mais beaucoup manquent de recul et peu sont véritablement objectifs. Reflets de ces tensions, les théories sur les origines de la frontière linguistique ne manquent pas non plus (Verdoodt, 1977).

À la fin du 19^e siècle, Kurth tend à prouver que la frontière des langues que nous connaissons en Belgique correspond au point d'arrêt de l'avancée germanique, surtout celle des Francs (Kurth, 1896-1898). Par contre Steinbach (1926), Petri (1937), Gamillscheg (1938), Draye (1947), Gysseling (1948), Gysseling et Verhulst (1969), à partir des noms de lieux et d'autres indices, montrent que la Wallonie et le Nord de la France sont demeurées jusqu'à un niveau et une époque difficiles à définir, des contrées bilingues (langues romane et germanique). D'autres théories (Devleeschouwer, Dhondt, Stengers) réduisent la zone bilingue à quelques kilomètres. Sa cristallisation en une ligne nette se situerait aux environs du 10^e siècle (Verdoodt, 1977).

Quoiqu'il en soit, les politiques n'ont pas voulu d'une enquête scientifique, ni d'un recensement – le dernier datant de 1947 était trop vieux et trop contesté – pour inscrire dans la réalité institutionnelle une frontière intérieure revendiquée dès 1911 par les Flamands (création par le Davidfonds d'un *Comité de la frontière linguistique*) et dès les années 1930 par les Wallons. Le 8 novembre 1962, le Parlement, suivant les conclusions d'un centre créé à l'initiative de M.P. Harmel (1948-1955), vota une loi fixant son tracé (Histoire de la Wallonie 1973). Les limites administratives furent systématiquement remaniées de manière à les faire « coïncider le mieux possible avec des unités culturo-linguistiques », ce qui provoqua la création de deux nouveaux arrondissements provenant du transfert d'unités communales entières. Une seconde loi (juillet 1963) renforça l'unilinguisme de chaque région et définit le bilinguisme à Bruxelles-capitale (ensemble de 19 communes) en y ajoutant pour six communes de la périphérie bruxelloise un statut de facilités pour les minorités francophones. La législation linguistique de 1963 marque un tournant car elle a consacré la dualité existant entre les deux régions (Histoire de la Wallonie, 1973). Désormais, l'accent est mis sur ce qui sépare et plus sur ce qui unit.

Pourtant, aussi évidente qu'elle semble apparaître aujourd'hui, la « dualité démographique de la Belgique » n'est pas claire avant le 19^e siècle. Au 18^e siècle, les documents retraçant l'évolution démographique de nos provinces sont rares. S'appuyant sur la structure de l'Etat, les dénombrements de population sont réalisés au niveau des principautés (Bruneel, 1987) et il faut attendre 1784 pour que s'organise un relevé approximatif des habitants par province (Bruneel et al., 1987). A la fin du 18^e siècle, l'espace « wallon » est soumis à l'autorité du prince évêque de Liège en son centre, et ailleurs à celle des Habsbourg, sans compter divers petits états autonomes (principauté abbatiale de Stavelot-Malmédy, duché de Bouillon) et certaines zones appartenant au Roi de France (Philippeville, Mariembourg, ...). Ce n'est que lors de la conquête française (1792) que ces territoires éclatés vont être réunis dans un ensemble qui dépassait largement la Wallonie d'aujourd'hui (Hasquin, 1995).

C'est précisément dans l'organisation même des territoires qu'il faut chercher l'absence d'une dualité entre les deux régions. Comment ne pas rencontrer de difficultés lorsqu'il s'agit d'identifier pour les siècles passés une « Wallonie » alors que la mention la plus ancienne du mot, dans son acception actuelle, date de 1844, et que son existence comme unité politique est reconnue par la révision de la Constitution belge en 1970-71 (Hasquin, 1995). C'est un bel exemple d'anachronisme !

Les Pays-Bas Autrichiens puis la République française (suivie de l'Empire napoléonien) sont toutefois des périodes d'un grand intérêt pour notre étude puisqu'entre 1770 et 1847 se déroule la première phase de la révolution industrielle qui, une fois accomplie, va plonger la Wallonie dans la plus grande aventure des temps modernes (Bismans, 1995). Le développement économique est intense, les mécaniques textiles sont mises en service dans les fabriques et la machine à vapeur fait son entrée comme source d'énergie motrice dans les charbonnages. Bref, l'ensemble des facteurs économiques (accélération des rythmes de croissance, progrès technique considérable, esprit d'entreprise et goût du risque) et démographiques (espacement des épidémies, diminution des décès, fécondité en augmentation), qui aboutiront vers 1840 à faire de la Belgique – et de la Wallonie – la deuxième région industrielle du monde, sont déjà réunis (Destatte, 1997 ; Hasquin, 1976).

3. 2 - L'industrialisation du 19^e siècle. « LaWallonie qui gagne ! La Flandre qui perd ! »

En Belgique, l'industrialisation est née autour d'un paradoxe démographique. Au cours du 19^e siècle, la Révolution industrielle émerge et se développe dans une Wallonie faiblement urbanisée, presque sous-peuplée, mais riche en charbon. A l'opposé, la Flandre, surpeuplée, parsemée de villes au passé glorieux, est en crise. Les famines et les épidémies des années 1845-1856 y ont une emprise plus forte qu'ailleurs. De surcroît, l'industrie textile, jadis florissante, engluée dans ses traditions, refuse de s'adapter aux nouvelles règles

de production. La paupérisation des Flandres est enclenchée et le nord du pays devra patienter près d'un demi siècle pour qu'un redressement économique notable se dessine. En Wallonie, la croissance industrielle est prodigieuse et sensiblement plus élevée que celle qui caractérise en moyenne la Belgique. Puis survint la première grande crise du monde industriel, la « grande dépression » économique des années 1873-1892 qui secoua l'ensemble du monde industrialisé et en Belgique, plus particulièrement la Wallonie. Cette crise économique se double d'une crise sociale importante qui atteindra son paroxysme en 1886, lors des émeutes ouvrières. Confrontées à la surproduction et à une diminution importante des prix, les entreprises ont avant tout tenté de préserver leur marge bénéficiaire en comprimant leur prix de revient. Principales victimes : les ouvriers, qui subirent non seulement des réductions sensibles de leur salaire, mais aussi et surtout, un chômage important (Eggerickx, 1998). Cette détérioration des conditions de vie dans le bassin industriel wallon fut d'autant plus mal ressentie qu'elle succédait à une période de croissance du niveau de vie des populations ouvrières. Certains travaux récents, consacrés aux régions industrielles de Liège et de Charleroi, ont d'ailleurs établi une relation de cause à effet entre cette crise sociale et la diminution sensible et irréversible de la fécondité légitime dans les milieux industriels wallons (Leboutte, 1988; Eggerickx, 1998).

Vers 1890, la Wallonie comptabilise près de 70 % de la production industrielle. Mais, dans le sud du pays, sous l'impact de la limitation des naissances, la croissance démographique ralentit et sera bientôt incapable d'assurer à l'industrie wallonne l'indispensable assise quantitative que requièrent son développement et sa diversification. Cette faiblesse démographique, notamment, figera l'industrie wallonne dans ses spécificités charbonnières et métallurgiques, secteurs peu diversifiés où se multiplieront les crises structurelles (Vandermotten et al., 1990). Progressivement, le dualisme économique entre le nord et le sud du pays va s'inverser. La Flandre connaît en effet dès la fin du 19^e siècle une croissance économique plus importante que la Wallonie. Un pôle industriel majeur prendra place autour d'Anvers et le long de l'axe Anvers-Bruxelles alors que démarre, dans l'entre-deux-guerres, l'exploitation du gisement houiller de Campine.

La différence de fécondité entre la Flandre et la Wallonie est devenue un problème démographique en Belgique à la charnière des 19^e et 20^e siècles sous les appellations « dénatalité » ou « dépeuplement ». Les deux expressions, incorrectes, relèvent avant tout de la construction idéologique plutôt que de la réalité démographique. Il s'agit plutôt de natalité décroissante et de croissance démographique affaiblie (Van Praag, 1980). La gravité ressentie du phénomène est en fait liée au début du mouvement malthusien qui pour les catholiques met en péril l'ordre moral. C'est d'ailleurs cette aversion à une propagande malthusienne modeste qui a contribué à faire grossir le danger qu'était censé représenter le mouvement (Stengers, 1971). En 1910, à l'initiative du Cardinal Mercier, les médecins catholiques se réunissent et constituent la *Ligue nationale contre la dépopulation* (Gérard, 1974). Ce mouvement contre la restriction des naissances culmine en 1930 avec l'encyclique papale *Casti Connubii* dont les éléments de base avaient été fournis par le Cardinal Mercier en 1909 dans une lettre pastorale sur *Les devoirs de la vie conjugale* (Stengers, 1971). Bien qu'extrêmement importantes, les réactions de l'église et des milieux politiques belges contre la limitation des naissances et les pratiques anticonceptionnelles, ont lieu avec un décalage considérable par rapport à l'apparition du phénomène démographique. Dans cette prise de conscience, le différentiel entre la Flandre et la Wallonie n'a pas échappé aux premiers et pourtant tardifs observateurs. Bien que la plupart des textes mettent l'accent sur les périls encourus par la « nation belge », dès 1907 est lancé le fameux slogan « La Wallonie se suicide » (Hasquin, 1981).

3.3 - « La Flandre qui gagne ! La Wallonie qui perd ! ». La désindustrialisation et le spectre du vieillissement

La fixation de la frontière linguistique manifeste l'exacerbation des relations entre communautés et régions au sein de la Belgique. L'argument démographique a joué un rôle important dans la construction idéologique des clivages : une Wallonie vieillissante dans sa population et son économie a été opposée à une Flandre jeune et conquérante. Cependant, le problème de base est avant tout autre chose un problème économique.

L'après-guerre ouvre en Belgique, comme dans l'ensemble du monde occidental, une ère de prospérité économique communément appelée « les trente glorieuses ». La croissance repose sur une augmentation de la productivité causée en partie par le progrès technique et sur une consommation de masse alimentée principalement par une croissance des salaires réels. Jusqu'en 1960, le rythme de croissance des deux régions du pays est assez semblable, mais toujours légèrement en faveur de la Flandre, 2,3 % contre 1,9 % pour la Wallonie entre 1948-1959 (Bismans, 1995). Mais dès 1961, les conditions sont réunies pour que l'équilibre économique s'inverse et que la Flandre la supplante. Entre 1947 et 1961, la population active wallonne chute de près de 10 %, passant de 1.240.000 à 1.094.000 travailleurs. En région flamande, par contre, elle connaît une augmentation de 6 % (Sporck, 1983). En Wallonie, les charbonnages ferment les uns après les autres, et la crise contamine d'autres secteurs (constructions mécaniques, entreprises industrielles manufacturières, ...) traduisant le vieillissement des structures industrielles de la région (Mabille, 1986). La Flandre bénéficie des « Trente Glorieuses » pour développer un tissu de PME et peu à peu une nouvelle géographie économique s'installe, consacrée par la création d'une sidérurgie maritime près de la zone portuaire de Gand.

En Wallonie, lors de la grande grève de l'hiver 1960-1961, on prend conscience de l'existence d'une réalité économique régionale, alors qu'en Flandre, « [...] la création du *Vlaams Economisch Verbond* [...] dès 1926 marque une étape décisive vers l'autonomie économique et financière de la Flandre » (Leboutte et al., 1998). Dès 1966, si on examine le PIB par tête d'habitant², le rattrapage de la Flandre est effectué (Bismans, 1995).

C'est dans ce contexte de crise structurelle que s'est formée en Wallonie une réflexion approfondie sur les structures démographiques. Il s'agit de la première affirmation réelle d'une démographie régionale et non plus nationale. En 1962, alors que la Belgique est toujours un état unitaire, le Conseil Économique Wallon charge le grand démographe français, Alfred Sauvy, de réaliser une étude : *Le rapport Sauvy sur le problème de l'économie et de la population en Wallonie*. Ce titre manifeste l'imbrication – peut être serait-il plus approprié de parler de confusion – entre les dimensions démographique et économique. Ce texte, qui pose un constat très sévère, a eu un impact important. Le rapport diagnostique une crise démographique due à la chute de la natalité avec comme conséquence inéluctable, le vieillissement de la population wallonne. Pour y remédier le célèbre démographe propose une politique démographique profondément nataliste – qui à l'époque obtenait tous les suffrages – mais aussi fédéraliste, avec des mesures et des actions propres à la Wallonie (Le rapport Sauvy, 1962). Ce dernier aspect est mal accueilli, et dès juin 1962, le *rapport Sauvy* est suivi du *rapport Delpérée* qui développe une politique démographique et familiale respectant le caractère unitaire du pays sans négliger les réalités régionales (Verdoodt, 1977 ; André, 1983).

A la fin des années septante, il y eut le *Rapport Poliwa. État démographique de la Wallonie et éléments pour une politique de Population*, réalisé par le département de démographie de l'université catholique de Louvain à la demande du Secrétariat d'État aux Affaires Sociales wallonnes. Cette étude marque une rupture car elle s'oppose aux politiques résolument natalistes des deux précédents rapports, concluant que « aucun élément ne

² Cet indicateur souffre d'un biais important dû au poids que Bruxelles prend dans le PIB national.

détermine un objectif de croissance démographique » (Poliwa, 1977, pp. 2-3). Deux évolutions essentielles ont contrecarré l'acceptation du rapport Poliwa. D'une part, dès 1974, la Belgique plonge dans une longue période de dépression inaugurée en 1973 par la crise pétrolière. Le pays est d'autant plus vulnérable à la crise que des régions et des secteurs entiers traversent des phases de vieillissement structurel. La dépression économique rend encore plus criant le contraste entre Flandre et Wallonie. Le taux de chômage est nettement plus élevé en Wallonie même si son évolution a été plus vive en Flandre (Mabille, 1986).

D'autre part, la Belgique a évolué vers un état régional puis fédéral. En 1970, lors de la troisième révision de la Constitution, aux niveaux traditionnels de l'état, sont ajoutés la région (Flandre, Wallonie, Bruxelles) et la communauté culturelle (française, néerlandaise, allemande). Dix ans plus tard, en 1980, la quatrième révision de la Constitution précise les compétences des communautés - elles ne sont plus qualifiées de « culturelle » et la communauté néerlandaise est devenue communauté flamande - et organise les compétences des régions (Mabille, 1986). Au sein de l'état fédéral, la sécurité sociale demeure le ciment du pays à travers lequel se manifeste la solidarité des individus entre eux et non celle des communautés. Dans ce double contexte, les propositions de régionalisation des fonds de pension, soins de santé ou caisses de chômage sont discutées en Flandre et rejetées de manière absolue en Wallonie.

A nouveau, le débat n'est pas strictement démographique puisque des différences dans le niveau de vieillissement produisent ce qui est qualifié de « flux objectifs » entre les régions. Les habitudes de consommation et les pathologies qui y sont liées - des études ont par exemple montré que la cirrhose du foie avait un impact plus important en Wallonie en raison de la plus grande consommation de boisson alcoolisées dans les ménages wallons (Wallonie 79) - créeraient des « flux non objectifs ». Une telle discussion a suscité, comme on l'imagine sans peine, des débats sans fin, les dernières études tendant à réduire l'importance des transferts dits indus. Il est vrai que le contexte est en train de changer.

En effet, les démographes ont continué à « enfoncer le clou », via notamment un numéro spécial de la revue *Wallonie* intitulé exemplairement « Nous vieillirons ensemble » (Wallonie 79). Sommairement, nous pouvons résumer cette argumentation en ces termes : dans un contexte de crise économique mais aussi sociale et politique, mener une politique d'immigration massive est impossible. Quant aux politiques natalistes, particulièrement généreuses en Belgique, elles ont montré leur limite, ne pouvant empêcher le baby-bust, succédant au baby-boom de l'immédiat après-guerre. Dans la préface des *Actes du Colloque de la Chaire Quetelet'86, Population âgées et révolution grise*, Michel Loriaux citait les propos d'un démographe réputé : « Pourquoi vouloir bouleverser nos sociétés alors qu'il serait si simple de convaincre les couples d'avoir plus d'enfants » (Loriaux, 1990, pp. 10). Le problème est plus complexe car le vieillissement n'est plus seulement imputable aux jeunes mais aussi au recul de la mortalité et à l'accroissement de la longévité. Il faut donc se préparer à un vieillissement inéluctable de la population qui n'est pas un drame - notamment car l'espérance de vie en bonne santé s'accroît, la quantité de vie va donc de pair avec la qualité (Loriaux, 1990) - mais qui traduit et implique effectivement l'avènement d'une nouvelle société, post-transitionnelle, qualifiée « d'ère de la gréitude », sans doute davantage fondée sur une recherche d'équilibre que de croissance. La multiplicité récente des travaux sur le *développement durable* manifeste bien cette tendance.

D'un autre côté, la recherche démographique a contribué à un relatif apaisement des tensions belgo-belges. En effet, de nombreuses perspectives de population ont été calculées à l'initiative des scientifiques de l'Institut National de Statistique, du Bureau du Plan, des autorités politiques, tous effrayés par le poids que fera peser à brève échéance le vieillissement sur le financement de la sécurité sociale. Ce sont les dernières perspectives qui ont fait ressortir un renversement de la dualité démographique de la Belgique, un retournement des tendances historiques.

4 - En conclusion : une dualité démographique surfaite qui occulte, hier comme aujourd'hui, des différences intra-régionales importantes

Il n'est pas question de nier l'existence, hier, aujourd'hui et probablement demain, de différences démographiques entre les deux régions linguistiques de la Belgique. Mais peut-on, pour autant, parler de dualité démographique entre la Flandre et la Wallonie ? En tout cas, celle-ci ne s'inscrit nullement dans la durabilité. Ainsi, durant la première moitié du 19^e siècle, les comportements régionaux en matière de fécondité ou de nuptialité sont relativement semblables. Ce n'est réellement qu'entre 1870 et 1880 qu'ils se dissocieront, au moment où la Wallonie entame sa transition démographique avec un quart de siècle d'avance sur la Flandre et bien avant les premières revendications sérieuses d'identité linguistique ou communautaire. Les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale sont marquées par une tendance vers l'homogénéisation des structures et des comportements démographiques, tout au moins « [...] ceux sur lesquels les individus ont une prise consciente, tel le modèle familial souhaité [...] par contre, un dualisme Flandre-Wallonie subsiste au niveau des comportements passifs, subis, tels que la mortalité » (Poulain, Vandermorten, 1984, pp. 141). Et de fait, la mortalité est le seul phénomène ou facteur démographique pour lequel des différences significatives opposent la Flandre à la Wallonie depuis au moins deux siècles, mais les positions des deux régions se sont inversées; la sous-mortalité wallonne du 19^e siècle a fait place à une sous-mortalité flamande dans le courant du 20^e siècle. Cette inversion des positions entre les deux régions linguistiques s'observe également dans le cadre de la fécondité, puisque aujourd'hui, et depuis une quinzaine d'années, la surfécondité de la Flandre n'est plus de mise. Il en résulte un vieillissement démographique rapide du nord du pays et tous les scénarios d'avenir prévoient, tant par la base que par le sommet de la pyramide des âges, un survieillessement de la population de la Flandre par rapport à son homologue wallonne. Il y aura là aussi un renversement des tendances historiques. En définitive, l'homogénéisation des structures de population et des comportements démographiques actifs entre la Flandre et la Wallonie, et l'inversion de leurs « positions démographiques historiques » démontrent qu'il n'y a pas à proprement parler de modèles démographiques spécifiquement wallon et flamand associés à l'identité socioculturelle des deux communautés linguistiques.

Et si la dualité démographique entre la Flandre et la Wallonie est tellement à l'honneur, la raison n'est-elle pas qu'à l'intérieur des deux régions, il existe « [...] une riche mosaïque de régions géographiques homogènes et de paysages, produits des influences du milieu sur les activités humaines. Le regroupement de ces territoires homogènes intègre la partition Flandre-Wallonie » (Vandermorten et al., 1990). Car après tout, une région, une province ou un arrondissement ne constitue pas un milieu homogène, quel que soit l'angle sous lequel on l'aborde. L'histoire démographique d'un pays ne se résume pas à sa droite ligne nationale, voire à ses quelques détours régionaux. Ainsi, dans « l'espace culturel » wallon, la baisse de la fécondité légitime, par exemple, ne s'est pas produite partout au même moment ni avec la même intensité (Eggerickx, 1998 ; Oris, 1993, 1995). Ainsi, les arrondissements ruraux de la province du Luxembourg sont en retard alors que dans les campagnes de l'Entre-Sambre-et-Meuse, ce processus semble s'être enclenché dès le second quart du 19^e siècle (Damas, 1964; Poulain, 1996). En 1880, par exemple, l'indice de fécondité légitime (Ig) dans l'arrondissement de Philippeville est plus de 40 % inférieur à celui de l'arrondissement de Bastogne, soit une différence sensiblement plus grande que celle qui oppose la Flandre de la Wallonie, à la même date³.

³ En 1880, l'indice de fécondité légitime est de 0,489 pour l'arrondissement de Philippeville, de 0,854 pour celui de Bastogne et de 0,663 et 0,646 pour les arrondissements voisins de Dinant et de Namur (Lesthaeghe, 1977). A la même date, l'indice Ig pour la Flandre et la Wallonie, définies selon leurs frontières actuelles, est respectivement de 0,801 et de 0,622.

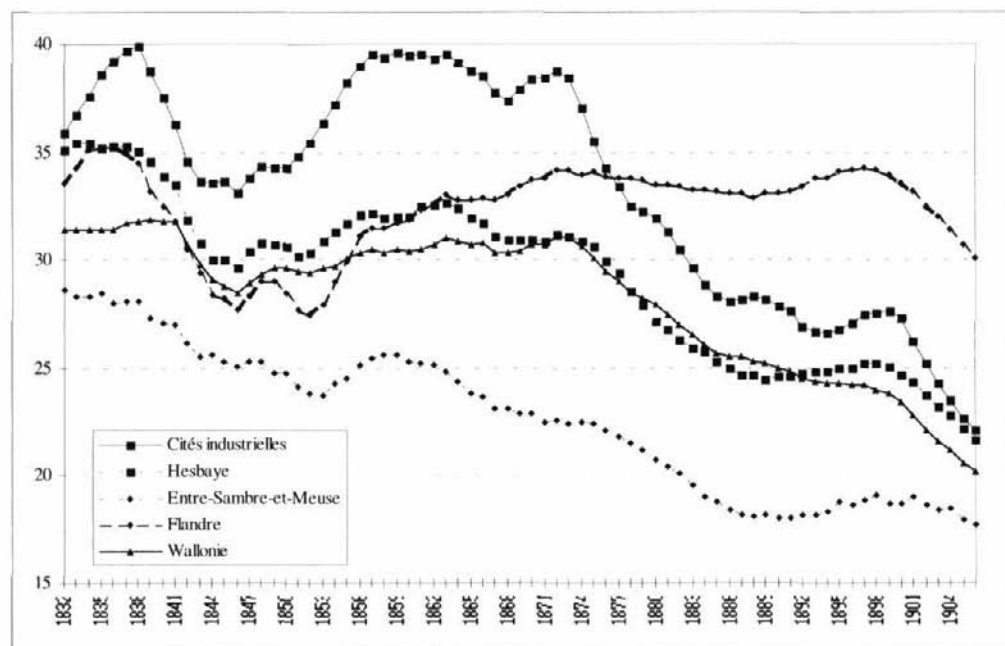
Il importe avant tout de définir des espaces de vie plus fins et plus homogènes que ceux proposés par les traditionnelles délimitations administratives en régions, provinces ou arrondissements. La micro-analyse doit compléter, enrichir, voire tempérer la macro-analyse et le pluriel doit se substituer au singulier. Comme le souligne R. Leboutte (1988, pp. 15), « [...] la microdémographie, appliquée avec une volonté de comparaisons systématiques, constitue la voie royale vers une meilleure compréhension des transitions, car elle traduit la pluralité des attitudes et la diversité des sociétés anciennes ». C'est au contact des hommes et de leur cadre de vie quotidien et immédiat que l'on comprendra mieux pourquoi et comment leurs comportements démographiques se modifient ou prennent des orientations opposées.

C'est dans cette optique que nous avons reconstitué l'évolution du mouvement de la population, de 1831 à 1910, de plus de 400 entités communales du centre de la Wallonie, couvrant une partie des arrondissements de Thuin, de Charleroi, de Nivelles et de Dinant et la totalité des arrondissements de Namur et de Philippeville (Eggerickx, 1998). La frontière ouest de cette zone correspond plus ou moins à la ligne de partage des dialectes picard et wallon, alors que sa limite orientale se calque, au nord de la Meuse, sur la frontière entre les sous-dialectes centre-wallon (namurois) et est-wallon (liégeois). Nous disposons donc d'un territoire culturellement homogène, où dominent les sous-dialectes wallon-picard, parlé dans les régions de Charleroi, de Chimay et de Philippeville, et centre-wallon, parlé aux environs de Jodoigne, de Namur et de Dinant. En posant l'hypothèse d'une cohérence géographique des évolutions, liée par exemple aux ressources naturelles du sol, au relief, à la culture au sens large du terme (langue, religion, éducation...), nous avons défini, grâce à un procédé d'agrégation spatiale, plusieurs milieux d'habitat, tels que par exemple les cités industrielles de la région de Charleroi, les campagnes de l'Entre-Sambre-et-Meuse ou encore les zones rurales de Hesbaye et du Condroz namurois. Sur un plan strictement démographique, cet espace régional, relativement restreint, n'est guère homogène. Qu'il s'agisse du rythme d'évolution de la population, de l'importance et du rôle respectif des composantes du mouvement de la population, des comportements en matière de fécondité, de nuptialité, de mortalité ou de migrations, les différences entre ces différents milieux d'habitat sont importantes et relativisent les apports descriptifs et explicatifs d'approches plus globalisantes, à l'échelle des régions, des provinces et des arrondissements. D'une manière générale, et la figure 11 le démontre dans le cas de la natalité, les différences démographiques entre ces milieux d'habitat sont au moins aussi importantes, sinon bien davantage, que celles qui opposent la Flandre de la Wallonie.

L'*Atlas du recensement de la population de 1991* intitulé, de manière révélatrice, *La Belgique. Diversité territoriale* – et non régionale – met en lumière une géographie plus complexe de l'évolution récente de la fécondité. Comme le soulignait, il y a vingt ans déjà le rapport Poliwa : « on s'aperçoit que la frontière linguistique s'estompe pour faire place à une régionalisation industrielle et urbaine » (Poliwa, 1977). En Flandre, certaines communes de Flandre Occidentale (Westhoek), le nord de la Campine, le Limbourg ainsi que quelques communes urbaines à forte concentration d'allochtones, comme Anvers ou Genk, présentent des indices de fécondité plus élevés que le Royaume. En Wallonie, cette catégorie de localités est située en grande partie à l'Est de la Meuse. Cette lecture des taux de fécondité montre une fois de plus que si le contraste Flandre-Wallonie est une réalité évidente, les deux régions linguistiques sont loin de constituer des ensembles parfaitement homogènes. La Belgique est en fin de compte « très plurielle » selon l'expression de B. Mérenne-Schoumaker lors de la présentation de l'*Atlas du recensement de 1991*. Ne pas prendre en compte ces éléments contribuerait à faire de la dualité démographique de la Belgique un cliché se réduisant aux situations de contraste. Il n'existe pas un régime démographique propre à la Flandre ou à la Wallonie. Il y a des différences intra-régionales qui s'intègrent dans des ensembles plus vastes influencés dans le passé, comme nous l'avons montré, par des processus d'industrialisation et d'urbanisation et par des modèles culturels différents. En définitive, l'important n'est donc pas de savoir si la dualité démographique de la

Belgique est un mythe ou une réalité – les différences entre les deux régions sont incontestables – mais d'analyser l'usage qui en a été fait notamment dans l'exacerbation des sentiments communautaires autour de la frontière linguistique.

FIGURE 11. L'ÉVOLUTION DU TAUX BRUT DE NATALITÉ DANS 3 MILIEUX D'HABITAT DU CENTRE DE LA WALLONIE, EN FLANDRE ET EN WALLONIE, DE 1831 À 1910 (MOYENNE MOBILE SUR 5 ANNÉES) (EGGERICKX, 1998)



BIBLIOGRAPHIE

- R. ANDRÉ (1983), *La population de la Wallonie dans la dualité démographique de la Belgique*, Fondation Charles Plisnier, Bruxelles.
- B. BERNARD (1993), « La politique linguistique : les avatars d'une tentative de francisation », *La Belgique française 1792-1815*, Bruxelles, Crédit Communal, pp. 417-420.
- F. BISMANS (1995), « Une odyssée économique », *Wallonie. Atouts et références d'une région*, Liège-Stavelot, pp. 145-175.
- C. BRUNEEL (1987), « L'essor démographique », *La Belgique autrichienne, 1713-1794. Les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d'Autriche*, Bruxelles, Crédit Communal, pp. 163-200.
- C. BRUNEEL, F. DAELEMANS, M. DORBAN, Ch. VANDENBROEKE (1987), « Population et subsistances dans l'espace belge (16^e-19^e siècles) », *Évolution agraire et croissance démographique* publié par Antoinette Fauve-Chamoux, Liège, pp. 293-324.
- F. BRUNOT (1924), « La limite des langues en Belgique sous le Premier Empire », *Bulletin de l'Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises*, n 1, Avril.

- H. DAMAS (1964), « Le mouvement naturel de la population belge : son évolution de 1846 à 1960 », *Population et Famille*, t. 4, pp. 31-62.
- H. DAMAS, C. WATTELAR, D. VEYS, M. POULAIN (1988), *Démographie. La Belgique en 43 arrondissements*, Bruxelles.
- DEBUISSON M., EGGERICKX T., POULAIN M. (2000), *L'évolution de la population. L'âge et le sexe*, Monographie du recensement de la population. L'âge et le sexe, 1, Bruxelles, (à paraître).
- M. DE METSENAERE (1998), « Le choix du conjoint, indicateur des changements linguistiques à Bruxelles au 19^e siècle », *Les chemins de la Recherche. Le choix du conjoint* (actes des premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique, Paris, 15-16 novembre 1996) sous la direction de G. Brunet, A. Fauve-Chamoux, M. Oris, Programme Rhône-Alpes, pp. 77-92.
- P. DESTATTE (1997), *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie aux 19 et 20^{èmes} siècles*, Charleroi, Institut Jules Destrée.
- H. DRAYE (1947), « De invloed van de bevolkingsdichtheid op het ontstaan van de Vlaamsch-Waalsche taalgrens in België », *Miscellanea historica in honorem Leonis van der Essen*, Bruxelles, Edit. Univ., pp. 105-121.
- J. DUCHÊNE, R. LESTHAEGHE (1975), « Essai de reconstitution de la population belge sous le régime français : quelques caractéristiques démographiques de la population féminine », *Population et Famille*, t. 36, pp. 1-47.
- D. DROIXHE (1981), « Dialecte et français dans la Wallonie d'Ancien Régime », *Hommages à la Wallonie, mélanges offerts à Maurice A. Arnould et Pierre Ruelle*, Bruxelles, pp. 123-145.
- T. EGGERICKX (1998), *La dynamique démographique et la transition de la fécondité dans le bassin industriel de la région de Charleroi, de 1831 à 1910*, 2 volumes, Thèse de doctorat présentée à l'Institut de Démographie, Université catholique de Louvain.
- T. EGGERICKX, D. TABUTIN (1994), « La surmortalité des filles en Belgique vers 1890 : une approche régionale », *Population*, 3, pp. 657-684.
- État démographique de la Wallonie et éléments pour une politique de population. Rapport Poliwa (1977), Université Catholique de Louvain, CIACO.
- E. GAMILLSCHG (1938), *Germanische siedlung in Belgien und Nordfrankreich. I. Die fränkische einwanderung und jung-germanische zuwanderung*, Berlin, de Gruyter.
- H. GÉRARD, (1974), « La politique démographique en Belgique », *La population de la Belgique*, CICRED Series, (World Population Year), s.l., pp. 177-200.
- E. GUBIN (1979), « L'emploi des langues au 19^e siècle. Les débuts du mouvement flamand », *Bruxelles. Croissance d'une capitale*, Anvers, Fonds Mercator, pp. 235-247.
- M. GYSSELING (1948), « Le Namurois, région bilingue jusqu'au 8^{ième} siècle », *Bulletin de la Commission de toponymie et de dialectologie*, n° 21, pp. 201-209.
- M. GYSSELING, E. VERHULST (1969), *Nederzettingenamen en nederzettingsgeschiedenis in de Nederlanden, Noord-Frankrijk en Noord-West-Duisland*, Leuven, Instituut voor Naamkunde, Brussel, Standaard.
- H. HASQUIN (1976), « Déjà puissance industrielle (1740-1830) », H. Hasquin (éd.), *La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire - Économies - Sociétés*, t. II, Bruxelles, La Renaissance du Livre, pp. 313-339.
- H. HASQUIN (1981), « La préoccupation démographique dans le mouvement wallon », *Hommages à la Wallonie, mélanges offerts à Maurice A. Arnould et Pierre Ruelle*, Université Libre de Bruxelles.

- H. HASQUIN (1995), « La Wallonie : d'où vient-elle ? », *Wallonie. Atouts et références d'une région*, pp. 17-33.
- É. HÉLIN (1974), « Une ou plusieurs populations belges ? », *La population de la Belgique*, CICRED Series, 1974 (World Population Year).
- M. HERREMANS (1979), « Les grands problèmes linguistiques au 20^e siècle », *Bruxelles, Croissance d'une capitale*, Anvers, Fonds Mercator, pp. 248-255.
- Histoire de la Wallonie* (1973) sous la direction de Léopold Génicot, Toulouse, Privat (eds).
- Institut National de Statistiques (1998), « Tables de mortalité 1997 et 1995-1997 », *Statistiques démographiques*, Bruxelles.
- G. KURTH (1896-1898), *La frontière linguistique*, Bruxelles, Société belge de librairie, 2 vol.
- La Belgique. Diversité territoriale* (1998) sous la rédaction de B. MÉRENNE, H. VAN DER HAEGEN et E. VAN HECKE, Atlas établi à la demande des Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC) avec la collaboration du Crédit Communal.
- R. LEBOUTTE, (1988), Reversions de la main-d'oeuvre et transition démographique. Les bassins industriels en aval de Liège, 17^e-20^e siècles, Paris.
- R. LEBOUTTE, J. PUISSANT, D. SCUTO (1998), Un siècle d'histoire industrielle. Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. Industrialisation et sociétés, 1873-1973., Éditions SEDES, Paris.
- A. LEMAIRE (1920), La Wallonie qui meurt. Étude sur la natalité en Wallonie, Bruxelles.
- « Les Frontières. Frontières politiques - frontières linguistiques » (1949), compte rendu de la 201^e Semaine Sociale Universitaire du 17 au 22 octobre 1949, Revue de l'Institut de Sociologie, n 4, Octobre-décembre, pp. 475-630.
- Le rapport Sauvy sur le problème de l'économie et de la population en Wallonie (1962), Liège, Conseil Économique Wallon
- R. LESTHAEGHE (1977), The decline of Belgian fertility 1800-1970, Princeton, Princeton University Press.
- P.M.G. LEVY (1938), La statistique des langues en Belgique, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay.
- P.M.G. LEVY (1959), « Le recensement linguistique du 1^{er} janvier 1960 ou naissance, vie et mort d'un recensement », *Res Publica*, vol. I, pp. 58-69.
- M. LORIAUX (1990), « Il sera une fois ... la révolution grise. Jeux et enjeux autour d'une profonde mutation sociale », *Population âgées et révolution grise, Chaire Quetelet '86*, Institut de Démographie, Louvain-la-Neuve. ? pp. 3-32.
- L. MABILLE (1986), *Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP.
- G. MASUY-STROOBANT (1983), *Les déterminants individuels et régionaux de la mortalité infantile. La Belgique d'hier et d'aujourd'hui*, Université Catholique de Louvain, CIACO.
- A. MIROIR (1990), « La Belgique et ses clivages : contradictions structurelles et familles politiques », *La Belgique*, P.U.F, pp. 5-14.
- M. ORIS (1993), « La révolution au lit : contraception et avortement dans la Wallonie des 19^e et 20^e siècles », *Cahiers de Clio*, n°116, pp. 41-68.
- M. ORIS (1994), *Bibliographie de l'histoire des populations belges. Bilan des travaux des origines à nos jours*, Laboratoire de démographie, Université de Liège, Liège.
- M. ORIS (1995), « La transition de la fécondité légitime dans le milieu urbain wallon et bruxellois », *Chaire Quetelet '92. Transitions démographiques et sociétés*, Louvain-la-Neuve, pp. 359-380.

- Perspectives de population. 1995-2050*, (s.d.), Institut National de Statistique, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles.
- F. PETRI (1937), *Germanische volkererbe in Walloniën und Nord-frank-reich. Die fränkische landnahme in Frankreich und die Nederlanden und die Bildung der Westliche sprachgrenze*, Bonn, L. Röhrscheid, 1937, 2 vol.
- M. POULAIN, C. VANDERMOTTEN (1984), « 150 ans de dualité démographique en Belgique », *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 137-154.
- M. POULAIN (1996), « A propos du déclin de la fécondité wallonne et plus particulièrement de celle de l'Entre-Sambre-et-Meuse », *Les systèmes démographiques du passé*, sous la direction de A. Bideau, A. Perrenoud, K.-A. Lynch, G. Brunet, s.l., pp. 295-309.
- « Nous vieillirons ensemble » (1979), *Wallonie* 79, n°5, pp. 397-402.
- J.-M. REMOUCHAMPS (1936), « La francisation des arrondissements de Bruxelles, Arlon et Verviers au cours d'un demi-siècle (1880-1930) », Bruxelles et Liège.
- J.-P. SARDON (1995), « Indice de Coale, indices comparatifs, génération moyenne, indicateur conjoncturel et composantes », Notes et documents, *Population*, n°1, pp. 170-176.
- R. SÉVRIN (1976), « La réforme de l'état belge. Une nouvelle géographie administrative », H. Hasquin (éd.), *La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire - Économies - Sociétés*, t. II, Bruxelles, La Renaissance du Livre, pp. 367-386.
- J. A. SPORCK (1983), « La Wallonie et la crise », *Wallonie, Conseil économique régional de Wallonie*, n°56, pp. 91-114.
- F. STEINBACH (1926), *Studien zur westdeutschen Stammes- und Volksgeschichten*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- J. STENGERS (1971), « Les pratiques anticonceptionnelles dans le mariage au 19^e et au 20^e siècle : problèmes humains et attitudes religieuses », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 49, n°4, pp. 1119-1174.
- P. THEUNISSEN, (1986), *1950, le dénouement de la question royale. Cinq mois qui ébranlèrent la Belgique*, Bruxelles.
- C. VANDERMOTTEN, P. SAEY, C. KESTELOOT (1990), « Les fragments de la Belgique: La Flandre et la Wallonie existent-elles vraiment ? », *Les fractionnements sociaux de l'espace belge. Une géographie de la société belge*, *Contradictions*, n° 58-59, pp. 7-67.
- F. VAN DE WALLE (1983), « Qu'est-ce qu'un francophone », *Démographie et destins des sous-populations*, *Colloque de Liège (21-23 septembre 1981)*, Paris, AIDELF, pp. 63-72.
- P. VAN PRAAG (1980), « Apparence et réalité dans l'interprétation de l'expansion démographique en Belgique », *Cahiers de Clio*, Bruxelles, n°64, pp. 59-63.
- A. VERDOODT (1977), *Les problèmes des groupes linguistiques en Belgique*, Louvain, Peeters (éds).
- D. WILMARS (1968), *Le problème belge. La minorité francophone en Flandre*, Anvers, éd. Érasme.
- E. WITTE (1987), « Socio-political aspects. Bilingual Brussels as an indication of growing political tensions (1960-1985) », E. Witte and H. Baetens Beardsmore, eds. *The interdisciplinary study of urban bilingualism Brussels*, Clevedon, Philadelphia, pp. 47-74.
- E. WITTE (1989), « Hertoginnedal 1963-1988. Ontstaan en evolutie van een taalcompromis », *Taal en sociale integratie. Het probleem Brussel sinds Hertoginnedal (1963). Actes du Colloque VUB-CRISP du 20 et 21 octobre 1988*, pp. 19-36.